

PREMIER MINISTRE CHEF DU  
GOUVERNEMENT  
-----

SECRETARIAT GENERAL DU  
GOUVERNEMENT  
-----

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO  
Travail \* Démocratie \* Paix  
-----

DECRET n° 82/201 / du 20/2/1982

Portant nomination de Monsieur MOUNGOUNGA-  
NKOMBO NGUILA Directeur du Contrôle et Orienta-  
tion au Ministère du Commerce.

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT,

(/u la Constitution du 8 Juillet 1979 ;

(/u la loi n° 25/80 du 13 Novembre 1980 portant amendement de  
l'article 47 de la Constitution du 8 Juillet 1979 ;

(/u le Décret n° 79/154 du 4 Avril 1979 portant nomination du  
Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

(/u le Décret n° 80/644 du 28 Décembre 1980 portant nomination  
des Membres du Conseil des Ministres ;

(/u le Rectificatif n° 81/016 du 16 Janvier 1981 au Décret  
n° 80/644 du 28 Décembre 1980 portant nomination des Membres du Conseil des  
Ministres ;

Le Conseil de Cabinet entendu :

D E C R E T E :

ARTICLE 1er. - Monsieur MOUNGOUNGA-NKOMBO NGUILA Administrateur des S.A.F.  
de 7ème échelon est nommé Directeur du Contrôle et Orientation au Ministère  
du Commerce.

ARTICLE 2. - Sont abrogées toutes dispositions antérieures contraires.

.../...

ARTICLE 3.- Le présent Décret qui prend effet à compter de la date de prise de Service de l'intéressé sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et Communiqué partout où besoin sera./-

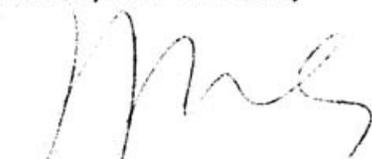
Fait à Brazzaville, le 20 Février 1962

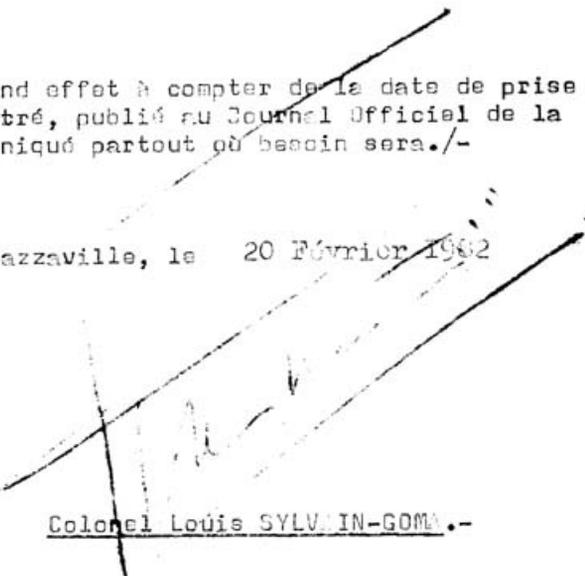
PAR LE PREMIER MINISTRE,  
CHEF DU GOUVERNEMENT,

Le Ministre du Commerce,

  
ELENGA-NGAPORO.-

Le Ministre du Travail et de  
la Prévoyance Sociale,

  
Bernard COMBC-MATSIONA.-

  
Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.-

Le Ministre des Finances,

  
Itihi-Ossetoumba LEKOUNDZOU.-

